

Les Réunions de quartier



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU QUARTIER FUMAY CHARNOIS

Vendredi 25 avril 2025, 18h00, Centre social FCA

PRÉSENTS

Municipalité :

- Monsieur Mathieu SONNET, Maire
- Monsieur Joseph MUCCILLI, 4ème adjoint en charge des travaux, des espaces verts et des forêts
- Monsieur Dominique BERNIER, 6ème adjoint en charge du cadre de vie et du développement local
- Madame Lucie HAMOUDI, conseillère déléguée à la culture et au patrimoine
- Monsieur Mohamed OUBARI, conseiller délégué à la démocratie participative

Invité :

- Adjudant **Théo BOCAHUT**, Gendarmerie nationale, commandant la Brigade territoriale de Fumay

En l'absence du Dr Villenet, retenu, Monsieur le Maire expose le bilan du Centre intercommunal de Santé Ardenne Rives de Meuse (CISARM) après un peu plus de 6 mois de fonctionnement.

LE CISARM

Après avoir rappelé les coordonnées et les horaires d'ouverture du centre de santé, Monsieur le Maire fait une présentation de **l'équipe médicale et des spécialités proposées** :

- Médecine générale : consultations du lundi au vendredi (6 médecins se relaient actuellement),
- Pédiatrie : 1 pédiatre est présent deux jours par semaine,
- Cardiologie : les consultations ont commencé, assurées à tour de rôle par des cardiologues hospitaliers de Manchester, qui seront rejoints prochainement par le Dr Maroun, ce qui permettra d'atteindre le rythme d'1 journée de consultations par semaine d'ici fin avril,
- 1 infirmière est présente les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour réaliser des prélèvements sanguins, des pansements, des vaccins ainsi que, sur rendez-vous, des consultations de prévention prise en charge à 100 % par la sécurité sociale (point sur les vaccins, dépistages variés...),
- 1 orthoptiste est présent 1 jeudi sur 2,
- 1 assistante médicale reçoit les patients avant consultation et renseigne les antécédents, les traitements ainsi que les constantes afin de faire gagner du temps aux médecins,
- 1 directeur assure la gestion comptable,
- 1 médecin coordinateur (Dr Villenet).

Depuis septembre 2024, le CISARM a ouvert 126 jours, accompagné 1 900 patients et assuré environ 3 500 consultations.

Monsieur le Maire précise que le CISARM peut être déclaré comme médecin traitant, même si un patient peut être vu par différents médecins.

Il met ensuite en avant la bonne ambiance qui règne au sein du CISARM entre les différents professionnels de santé.

Il rappelle qu'il a voulu redonner un abord correct à notre hôpital, avec l'aide de la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, en engageant la réfection totale du parking. Prochainement, l'accessibilité à l'EHPAD et à l'hôpital sera entrepris par le Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardenne.

Il rappelle également que la Communauté de communes a fait l'acquisition de l'ancien bâtiment de l'hôpital afin d'y installer, à terme, le centre de santé.

Monsieur le Maire souligne l'implication de la municipalité qui – avec l'appui des équipes techniques de la Ville, réactives et très efficaces – a permis l'aménagement très rapide des locaux de l'ancienne Mairie annexe. Autre point très positif, et apprécié : l'appartement entièrement rénové, équipé et meublé proposé aux médecins pour faciliter leur installation. Il confirme à ce propos qu'un second appartement sera disponible dès le mois de juillet pour accueillir de nouveaux professionnels de santé.

Concrètement, la volonté conjugée de la municipalité, de la Communauté de communes et de l'hôpital a permis la réalisation de ce projet de grande ampleur.

À la question d'un habitant qui demande comment prendre rendez-vous au CISARM, Monsieur le Maire rappelle le n° de téléphone à composer pour une consultation avec un médecin :

- 03 24 41 45 45. Il précise, par ailleurs, que des rendez-vous avec un orthoptiste peuvent être pris sur l'application Doctolib.

Un autre demande si l'arrivée d'autres médecins est prévue au cours des prochains mois. il précise que le Dr Villenet est en recherche active de professionnels de santé afin de maintenir, voire étoffer l'offre de soins du CISARM.

En l'absence d'autres questions de la salle sur l'offre de santé, et avant d'entamer d'autres échanges, Monsieur le Maire dresse un bilan rapide des cinq premières années de son mandat.

2020-2025

De nombreux défis ont été relevés durant cette période. Monsieur le Maire rappelle que l'installation de la municipalité actuelle a eu lieu en pleine crise Covid et qu'il a fallu rouvrir, dès le lendemain de l'élection du nouveau Conseil municipal, les écoles fermées depuis plus de 2 mois. Une crise énergétique, suite à la guerre en Ukraine, a également impacté les finances de tous, mais surtout celles de la Ville ; il rappelle, en effet, que les collectivités ne bénéficiaient pas de bouclier fiscal. Il a fallu prendre des décisions comme celle de réduire le temps d'éclairage public afin de diminuer l'impact de cette crise énergétique sur nos finances. Cette inflation se repère également au niveau des différents chantiers entrepris, comme la réfection des routes. L'incertitude politique nationale a également impacté notre prévision budgétaire pour 2025.

Il précise que, de ce fait, les dépenses de la Ville augmentent mais que lui et son équipe se sont toujours montrés très rigoureux quant à leur gestion ; ce qui a permis depuis 2020 de contenir les frais de fonctionnement. La baisse de 400 000 € de recettes en 2024 par rapport au budget 2023 est impactante : les dotations qui s'arrêtent et les subventions qui diminuent ne permettent pas d'engager davantage de projets d'ampleur... Cependant, fidèles aux engagements pris, aucun emprunt n'a été réalisé durant l'exercice et 2,5 millions d'euros ont été remboursés au titre de la dette de la Ville.

Il souligne que les taux n'ont pas été augmenté (taxe foncière bâti – taxe foncière non bâti, CFE) malgré un contexte financier compliqué. Ce sont les bases fixées par l'État qui ont changé et qui ont eu pour conséquence d'augmenter les impôts fonciers de nos habitants. Ce n'est donc pas la municipalité qui est responsable de cette augmentation.

Malgré une conjoncture difficile, il est important de noter ici que de nombreuses réalisations ont été effectuées au cours des 5 dernières années : l'Espace culturel des Carmélites, le parking de l'hôpital, les aires de jeux, la vidéoprotection, l'aire de camping-car, la sécurisation de l'éclairage public (dépense qui a dû être engagée car l'entretien n'avait pas été réalisé depuis de nombreuses années), les travaux dans les logements communaux, la mise en sécurité des passages piétons, le dispositif pour ralentir la vitesse, ...

Avant de donner la parole aux habitants, Monsieur le Maire annonce les projets programmés en 2025, à savoir : la réfection de la rue Marcel Sembat ainsi que la rénovation du centre social avec la relance de son extension.

PAROLE AUX HABITANTS

Extinction de l'éclairage public

Une personne expose les difficultés qu'elle rencontre depuis l'extinction, la nuit, de l'éclairage public. Monsieur le Maire explique que, suite à la hausse significative des prix de l'énergie, il a fallu faire un choix en matière de gestion de celle-ci au sein de notre ville. Il précise qu'il a tenu compte de la plainte de certains habitants, en réduisant la durée d'extinction des lumières, soit de 23h30 à 4h30. Il précise également qu'il est possible de décaler ponctuellement cette extinction, lors d'une manifestation particulière, par exemple, sur demande justifiée en mairie.

Monsieur le Maire et Monsieur Muccilli, adjoint aux travaux, rappellent l'impact écologique de cette mesure en faveur de notre climat et indiquent que les efforts ont concerné non seulement l'éclairage urbain, mais aussi le chauffage des bâtiments communaux. Planning d'occupation à l'appui, ces derniers ne sont en effet plus chauffés quand ils ne sont plus fréquentés ; ce qui permet, là aussi, de réaliser des économies d'énergie.

Un habitant signale qu'Avenue de l'Europe les lumières sont éteintes à 19h00. Monsieur Muccilli lui répond qu'il interpellera la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA), avec qui nous travaillons depuis cette année, à ce sujet.

Il est rappelé que des travaux sont actuellement menés sur notre éclairage public, vétuste et dangereux. Cet équipement a souffert d'un manque de maintenance pendant de nombreuses années ; le réhabiliter est un chantier considérable.

Le remplacement des lampadaires actuels par des lampadaires "intelligents", avec baisse de l'intensité lumineuse en 2ème partie de nuit pourra être étudié dans les prochaines années ; mais ça ne sera pas le cas dans l'immédiat. La possibilité d'allumage à distance, et par secteur, des luminaires est cependant actuellement à l'étude ; ce qui pourra se révéler utile lors de l'intervention des services de secours, notamment.

À la question d'une personne qui demande si les caméras de surveillance fonctionnent la nuit, malgré l'extinction des lumières, l'adjudant Bocahut répond par l'affirmative.

Vitesse dans la rue des Évignes

Une habitante demande s'il serait possible d'effectuer davantage de contrôles de vitesse dans la rue des Évignes où la vitesse est particulièrement élevée, surtout la nuit. L'adjudant Bocahut lui répond que la Gendarmerie procède régulièrement à des contrôles à l'aide d'un véhicule banalisé. Il lui précise également qu'il seul appareil est partagé entre les différentes communes du secteur.

Réseau téléphonique / internet

Un habitant fait part des difficultés qu'il rencontre dans l'utilisation de son téléphone portable et d'internet. Il semblerait que la couverture réseau mobile de son opérateur soit insuffisante.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a toujours autorisé l'installation d'antennes relais supplémentaires aux opérateurs qui en font la demande ; mais qu'il ne peut pas imposer ce type d'installation.

Entretien des espaces verts et Environnement

Un participant interpelle les élus au sujet du **fauchage raisonné**. Il pointe également un secteur qui n'est pas entretenu et s'inquiète de la présence de **sangliers**, de plus en plus nombreux, à proximité des habitations. Monsieur Muccilli lui répond que le marché avec l'AFEIPH, en charge de l'entretien d'une partie des **espaces verts communaux**, est en train d'être revu ; et qu'il ne faut pas hésiter à signaler en mairie les secteurs où la tonte ne serait pas effectuée de façon cohérente. Il rappelle que d'un point de vue environnemental, il est très bénéfique pour la biodiversité de ne pas couper l'herbe trop court. Selon le passage, il y aura donc des parcelles où la tonte sera effectuée moins souvent et où il ne sera fait qu'un passage plus ras. Ce sont des concessions que nous devons faire pour le bien de notre planète ; même si cela peut, en effet, nous paraître contraignant. Quant à la présence de sangliers, il souligne qu'elle ne dépend pas de la hauteur des herbes et indique qu'un travail partenarial est actuellement mené avec la société de chasse.

Un autre participant demande si la Ville est responsable des bâtiments d'Espace Habitat. Monsieur le Maire lui indique que les services municipaux sont uniquement chargés de l'entretien des espaces verts ; le reste est du ressort d'Espace Habitat.

AGINODE

Un habitant demande si l'entreprise AGINODE va pouvoir poursuivre son activité. Monsieur le Maire lui indique que d'après les récentes informations qui lui sont parvenues, les syndicats semblaient confiants ; cependant, les prévisions économiques actuelles ne donnent pas de visibilité à plus de 6 mois et ce, quel que soit le domaine d'activité.

Le public n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire clôture la réunion en souhaitant une bonne soirée à l'ensemble des habitants présents et en rappelant les événements prévus dans les prochains jours.